

## Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 27 août 2007.

### PRESENTS :

MM. Luc DECORTE : Bourgmestre-Président ;  
Philippe MIGNON – Luc MERTENS – Anne-Marie MAILLEUX-LOUETTE - Pierre LANDRAIN : Echevins ;  
André DEMOULIN - Brigitte TROOSTERS-CORBION - Oswalda RICHIR-ROSSEEL -  
Thérèse DE BAETS-FERRIERE - Natacha VERSTRAETEN – Jacques BREDÆEL -  
Bérangère AUBECQ - David FRITS - Jean-Luc GUILMOT - Caroline de VILLENFAGNE  
de SORINNES-du PARC LOCMARIA du PARC – Fabienne van der STRATEN  
WAILLET-VELGE : Conseillers communaux ;  
Bernard ANDRE : Secrétaire Communal.

Excusés : Luc GAUTHIER – Marie-Claire NOËL-TONNON - Serge DENIS – Patrick LAMBERT : Conseillers communaux.

La séance est ouverte à 20 heures 05 minutes.

### Procès-verbal de la séance du 2 juillet 2007.

Mme Troosters intervient à propos de la relation de son intervention relative à l'approbation du procès-verbal du 4 juin 2007 :

« Ayant fait, en séance du 2 juillet, une remarque sur le PV du 4 juin, j'estime que celle-ci n'a pas été correctement enregistrée et je souhaite par conséquent que le rapport du conseil soit rectifié en reprenant le déroulement exact des faits, à savoir :

- Tout d'abord, je n'ai pas accepté le PV tel que présenté (pour ma part, les points votés en urgence ne l'ont pas été) ce qui implique que le PV du 4 juin n'est pas accepté par 18 oui et une abstention (B. Aubecq), mais par 17 oui, 1 non (Mme Troosters) et 1 abstention.
- Je reviens alors sur la relation de mon intervention. « Mme Troosters émet une remarque à propos des deux points présentés en urgence. Elle ne se souvient pas que l'on ait débattu de ces dossiers en urgence. Quelques conseillers communaux répondent par l'affirmative. » En souhaitant que cette intervention soit relatée avec plus d'exactitude. « En effet, Mme Troosters s'est étonnée de trouver mention de deux points passés en urgence (compte de la fabrique d'église de Gistoux et compte de l'Eglise protestante), alors qu'elle ne se souvient pas que l'on ait voté d'une part l'urgence pour ces points et ensuite les points eux-mêmes. A sa demande faite aux membres du conseil de signaler s'ils se rappelaient de ce vote, aucun conseiller ne s'est manifesté. S'en est alors suivie une discussion selon laquelle, pour certains échevins, si le secrétaire a transcrit ces informations, c'est qu'on en a parlé et que donc ce point resterait au PV. Mme Troosters a également signalé que le problème soulevé ne concernait pas les points votés, mais bien la procédure. » On en est aussi arrivé à la conclusion, proposée par le bourgmestre lui-même, et non actée au PV, de dire que « désormais, un vote serait demandé pour l'urgence, les points de l'urgence étant ensuite votés. »

M. Decorte répond que, si Mme Troosters a voté non sur le PV, celui-ci sera rectifié. Par contre, il n'est pas d'accord avec le texte proposé par Mme Troosters, à savoir les deuxième et troisième phrases de cette intervention. Selon lui, il y a eu réaction de conseillers et de lui-même d'ailleurs, réaction indiquant que l'on avait bien voté sur l'urgence et évoqué ces points. Il s'oppose donc à ce que ces phrases soient intégrées dans le PV de la séance. Il n'y a pas de problème en ce qui concerne la conclusion, mais il souligne que l'urgence avait été

demandée et que le point avait bien été exposé et soumis à l'approbation des conseillers. Mme De Baets soutient de son côté l'avis de Mme Troosters même si elle était absente lors de la réunion du 2 juillet au cours de laquelle le PV de la séance du 4 juin était soumis à l'avis des conseillers. Le procès-verbal de cette séance du 2 juillet 2007 sera approuvé à la fin de la présente séance.

### Communications.

Le secrétaire communal donne connaissance d'un arrêté du Collège provincial du 16 août 2007 approuvant partiellement la délibération du conseil communal du 2 juillet 2007 adaptant les statuts administratif et pécuniaire du personnel communal aux modifications de la législation, d'un arrêté du Collège provincial du 5 juillet 2007 réformant le budget de l'exercice 2007 adopté par le Conseil communal en sa séance du 30 avril 2007, d'un arrêté du Collège provincial du 16 août 2007 approuvant avec réserve le compte communal 2003 adopté par le Conseil communal en sa séance du 2 juillet 2007. Il donne également connaissance d'un arrêté du Collège provincial du 28 juin 2007 approuvant le budget 2006 de l'Eglise Protestante de Wavre ainsi que d'un courrier du 3 août 2007 du Ministre Courard indiquant qu'il n'usait pas de son droit d'évocation à l'encontre du budget communal pour l'exercice 2007.

Diverses communications sont émises :

- Mme Louette fait une communication relative aux Journées du Patrimoine 2007 et en évoque le programme pour notre commune.
- Mme Verstraeten signale que le CPAS a reçu 3.730,00 euros de subsides pour aménager un second appartement à l'étage de la salle de Longueville, des travaux qui seront réalisés en grande partie par le service technique communal.
- M. Landrain évoque la réorganisation de la dette auprès de la banque Dexia ; une somme de 590.117,26 euros d'emprunts soumis à la formule conditionnel fix au taux de 4,44%. Il signale que l'Euribor peut atteindre 5% d'où un avantage pour la commune de 50 points.
- M. Landrain évoque également la suite de la procédure d'appel d'offres pour les emprunts liés au budget 2007, la banque Dexia ayant été désignée par le Collège communal car étant la seule à avoir répondu totalement aux conditions du cahier de charges fixé.

## SEANCE PUBLIQUE

### **I. Affaires générales.**

#### **1°) Sedilec – Seditel – Sedifin – Convocations aux assemblées générales extraordinaires du 13 septembre 2007 – Approbation des points des ordres du jour.**

*Délibération*

#### **2°) Seditel – Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2007 – Approbation du point de l'ordre du jour (Projet câble Wallonie – Cession TVD).**

*Délibération*

**3°) Propriétés communales – Mise en location de l'étage du bâtiment sis à Longueville, rue de la Station 1 (étage de la salle communale) – Contrat de bail - Approbation.**

*Délibération*

## **II. Budget et finances.**

**1°) Compte communal pour l'exercice 2004 – Arrêt.**

*Délibération*

**2°) Budget communal exercice 2007 – Point de contrôle budgétaire – Modification budgétaire N°1 au budget communal pour l'exercice 2007.**

*Délibération*

**3°) Taxes et redevances communales – Taxe sur les immeubles inoccupés – Taxe sur les secondes résidences - Redevance sur la demande d'autorisation d'activités en application du décret du 11/03/1999 relatif au permis d'environnement – Arrêt.**

*Délibérations*

## **III. Ancrage Communal en matière de Logement.**

**Programme communal d'actions en matière de logement (2007-2008) – Arrêt.**

*Délibération*

## **IV. Personnel communal.**

**1°) Modification du cadre administratif – Décision.**

*Délibération*

**2°) Recrutement d'un receveur communal local – Arrêt des conditions de recrutement.**

*Délibération*

## **V. Aménagement du territoire - Urbanisme.**

**1°) Permis de lotir, rue de la Station (2 lots) - Cession d'une bande de terrain à la commune.**

*Délibération*

**2°) IBW – Construction du collecteur du Pisselet – Phase 2 – article 128 du CWATUP.**

*Délibération*

## **VI. Service technique - Travaux.**

**1°) Marché de fournitures - Acquisition d'un bâtiment préfabriqué pour l'école de Bonlez – Approbation du cahier spécial des charges, de l'avis de marché, de l'estimation de la dépense et choix du mode de marché.**

*Délibération*

**2°) Marché de travaux - Aménagement d'un chemin d'accès au cimetière de Dion-le-Mont – Approbation du cahier spécial des charges, de l'avis de marché, de l'estimation de la dépense et choix du mode de marché.**

*Délibération*

**3°) Marché de travaux - Aménagement du cimetière de Dion-le-Mont – Approbation du cahier spécial des charges, de l'avis de marché, de l'estimation de la dépense et choix du mode de marché.**

*Délibération*

**4°) Affaire immobilière - Acquisition d'une emprise dans le cadre des travaux d'amélioration et d'égouttage des rues des Bruyères, Pont des Brebis et Peumont – Approbation du projet d'acte.**

*Délibération*

### **Questions – Réponses.**

Mmes Troosters et De Baets émettent deux questions :

« ASBL Omnisports – Lors du conseil précédent, un point concernant un avenant au contrat de gestion a été retiré de l'ordre du jour suite à une nouvelle position du Conseil d'administration de l'ASBL. Le bourgmestre nous a même dit que l'ASBL avait préféré envoyer un courrier au gérant plutôt que d'envisager un avenant au contrat. Ayant relu l'avenant qui se trouvait dans les dossiers du conseil, et qui concernait entre autre la location de l'appartement du complexe par le CPAS, nous nous interrogeons sur la situation :

- un simple courrier au gérant suffit-il à lui annoncer que l'appartement est désormais loué par le CPAS et que par conséquent le montant mensuel de la concession à l'égard de l'omnisport change ?
- le conseil ne doit-il pas approuver le contrat liant l'ASBL et le CPAS pour la location de l'appartement ?

D'autre part, qu'en est-il de l'approvisionnement en boissons ? Le gérant est-il toujours lié au même brasseur ou a-t-il reçu l'autorisation de s'approvisionner selon son choix ? »

« Vente du terrain du Chemin des Cressonnières – En date du 5 mars dernier, le Conseil avait mandaté le Comité d'acquisition pour la vente de 4 lots au Chemin des Cressonnières, pour un prix minimum de 40 euros le m<sup>2</sup>. Pourrait-on savoir où en est le Comité d'acquisition dans ce dossier ? Le terrain a-t-il trouvé acquéreur ? Prix ? »

M. Decorte, bourgmestre, signale que le Collège communal répondra à ces questions lors de la prochaine séance comme l'autorise le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal dans son article 81, dernier alinéa.

### **SEANCE A HUIS CLOS**

#### **Instruction publique.**

**1°) Rentrée scolaire 2007-2008 - Désignations des enseignants temporaires prioritaires.**

*Délibération*

**2°) Démission de ses fonctions de Madame Véronique DOSOGNE, institutrice maternelle nommée pour un ½ temps (13P.), au 31 août 2007.**

*Délibération*

**Procès-verbal de la séance du 2 juillet 2007.**

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance susdite sous réserve d'y inclure l'objet de l'intervention de Mmes Troosters et De Baets en début de séance.

Avant de lever la séance, M. Decorte signale que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 24 septembre 2007.

La séance est levée à 22h10.

Le Secrétaire,  
B. ANDRE

Le Président,  
L. DECORTE